

PLAN DE LA CAPITALE DU CANADA

SOMMAIRE



**Un nouveau siècle consacré à l'élaboration d'une vision,
à la planification, à l'aménagement et au développement**

1999



Commission
de la capitale nationale

National Capital
Commission

Canada

PLAN DE LA CAPITALE DU CANADA

SOMMAIRE



Commission
de la capitale nationale

National Capital
Commission

Canada



TABLE DES MATIÈRES

Mot du président	iii
1) Contexte	1
2) L'aménagement de la capitale du Canada.	3
3) La capitale du Canada : les perspectives d'avenir	6
4) Les principales propositions du Plan.	7
5) Le concept de la capitale	8
6) Organisation des énoncés d'orientation	11
7) Résumé des énoncés d'orientation	12
8) La mise en œuvre du <i>Plan de la capitale du Canada</i>	17

Figures

Région de la capitale nationale du Canada — Concept 2050	12a
Capitale urbaine — Concept 2050	12b
Cœur de la capitale — Concept 2050	12c



MOT DU PRÉSIDENT

J'ai le plaisir de vous présenter le sommaire du *Plan de la capitale du Canada* de 1999, le document le plus important du gouvernement fédéral concernant l'aménagement de la région de la capitale nationale. Ce Plan nous aidera à nous préparer aux défis que nous réservent les années à venir.

Le message du Plan est clair : dans une période de changements économiques, politiques, sociaux et technologiques, les particularités de la capitale doivent être préservées et mises en valeur pour les générations à venir.

Le *Plan de la capitale du Canada* a été rédigé par la Commission de la capitale nationale pour le gouvernement fédéral. Il vise à fournir des conseils stratégiques de haut niveau au gouvernement pour les cinquante prochaines années. Le Plan présente les perspectives du gouvernement fédéral sur la vocation de ses terrains dans la région de la capitale nationale.



À notre avis, la planification et l'aménagement de la capitale exigent le concours des différents gouvernements, des administrations locales, du secteur privé, de la population locale et de tous les Canadiens intéressés. Dans cette optique, le contenu du Plan a été grandement amélioré par les idées et les recommandations recueillies dans le cadre du programme exhaustif de consultation publique. Nous vous invitons à prendre connaissance du sommaire du *Plan de la capitale du Canada* et à participer à la réalisation de cette vision passionnante de l'avenir de notre capitale.

Je vous remercie de l'intérêt que vous portez à l'aménagement de la capitale du Canada.

Le président de la Commission de la capitale nationale,

Marcel Beaudry



1) CONTEXTE

À propos du *Plan de la capitale du Canada*

Le *Plan de la capitale du Canada* représente l'énoncé principal des politiques du gouvernement fédéral en matière de planification urbaine et d'aménagement de la région de la capitale nationale pour les cinquante prochaines années.

Le Plan met à jour la version de 1988 du *Plan de la capitale du Canada — Schéma d'aménagement des terrains fédéraux*. Cette mise à jour a été réalisée en vue de répondre aux divers enjeux qui ont surgi depuis le milieu des années 1980 ou qui pourraient devenir importants au cours des prochaines années. Ces enjeux et ces possibilités n'avaient pas été prévus lors de l'élaboration du plan de 1988. On peut citer parmi ceux-ci :

- l'effet des changements du rôle et de la taille du gouvernement fédéral;
- le besoin d'harmoniser les politiques d'aménagement des administrations régionales et locales et des organismes fédéraux;
- le défi constant de maintenir le caractère symbolique de la capitale;
- l'évolution du concept de développement durable comme thème central de l'urbanisme.

Dans ce contexte, le Plan cherche à :

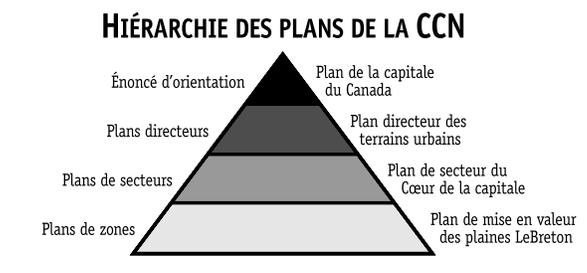
- communiquer la perspective d'avenir du gouvernement fédéral concernant la capitale;
- élaborer des principes, des buts, un concept et des politiques en vue de guider la prise de décision à l'égard de l'aménagement des terrains servant à appuyer les rôles significatifs de la capitale;
- déterminer les terrains à garder et définir l'utilisation optimale des terrains en fonction des besoins futurs de la capitale;
- guider les ministères fédéraux dans leurs décisions relatives aux installations;



- renforcer les liens entre le parc de la Gatineau, la Ceinture de verdure et les terrains urbains;
- encadrer la réalisation de plans d'aménagement plus détaillés des terrains fédéraux dans la capitale;
- diriger les stratégies d'utilisation des terrains et d'investissement foncier du gouvernement fédéral dans la capitale.

Cadre de planification

La Commission de la capitale nationale (CCN) mène ses activités d'aménagement selon une hiérarchie de plans, représentée sous la forme d'une pyramide sur la figure ci-contre.



Le *Plan de la capitale du Canada* est un « plan stratégique » et il se situe au sommet de la pyramide. Les objectifs et les énoncés d'orientation du Plan sont détaillés au niveau immédiatement inférieur, celui des « plans directeurs ». De tels plans ont déjà été élaborés pour le parc de la Gatineau (1990) et la Ceinture de verdure (1996). Un troisième viendra définir les intérêts fonciers du gouvernement fédéral à l'égard des terrains urbains. Les objectifs et les énoncés d'orientation formulés dans les plans directeurs sont à leur tour précisés dans des « plans de secteurs » et des « plans de zones », les secteurs et les zones correspondant souvent à des parties du territoire couvert par les plans directeurs.

La Commission de la capitale nationale

Le *Plan de la capitale du Canada* a été élaboré par la Commission de la capitale nationale pour le compte du gouvernement du Canada. En effet, la CCN est une société d'État. Depuis 1899, elle et les organismes qui l'ont précédée ont la responsabilité d'aménager la capitale du Canada.

La Commission fonctionne en vertu de la *Loi sur la capitale nationale* (1988), qui lui confère les responsabilités de planifier, d'aménager et d'améliorer la capitale; elle est aussi chargée d'organiser et de promouvoir des activités publiques enrichissantes pour le Canada sur les plans culturel et social. Ce mandat se traduit par trois buts principaux qui ont guidé l'élaboration du Plan :

La CCN est propriétaire ou est chargée de l'entretien de 97 kilomètres de promenades panoramiques, de 152 kilomètres de sentiers récréatifs et de plus de 720 propriétés en location à vocation résidentielle, commerciale, agricole ou autre.

- **Créer un lieu de rencontre** — Faire de la capitale le lieu de rencontre des Canadiens et appuyer leur participation active à l'évolution de leur capitale.
- **Faire connaître le Canada aux Canadiens** —

Utiliser la capitale pour transmettre aux Canadiens des connaissances sur leur pays et pour contribuer au développement et à la mise en valeur de l'identité nationale.

- **Préserver et conserver la capitale** — Sauvegarder le patrimoine culturel, les installations et le cadre naturel de la capitale pour les générations futures.

Préparation du Plan

L'élaboration du *Plan de la capitale du Canada* s'est échelonnée entre 1995 et 1999. La démarche de planification a nécessité des travaux de recherche tout au long du processus, l'analyse des enjeux en matière de politiques d'aménagement dans la région de la capitale nationale, la réalisation d'une évaluation environnementale stratégique, la consultation des ministères et des organismes gouvernementaux de tous les niveaux et la tenue d'un programme de consultation publique.



Le *Plan de la capitale du Canada* offre des orientations en matière d'aménagement qui reflètent les idées et les intérêts des intervenants suivants :

- les Canadiens et les Canadiennes;
- les habitants de la région de la capitale nationale;
- le gouvernement du Canada, notamment les ministères fédéraux et les organismes culturels qui sont propriétaires de terrains dans la région de la capitale nationale;

- les gouvernements des provinces et les administrations régionales et municipales;
- les missions diplomatiques et les organisations non gouvernementales internationales représentées dans la capitale.



Le parc de la Gatineau

Les ébauches préliminaires du *Plan de la capitale du Canada* et de l'évaluation environnementale stratégique ont été soumises à l'examen du public et des organismes intéressés dans le cadre d'un programme de consultation publique qui s'est déroulé sur une période de trois mois et demi, de juin à septembre 1998. Un grand nombre des commentaires recueillis dans le cadre de la démarche de consultation a été incorporé à la version finale du Plan. Les observations faites par le public et les organismes intéressés sont compilées dans le rapport de consultation publique. Ce document comprend également les réponses de la CCN à ces observations et précise les sections du Plan qui ont été modifiées en conséquence. L'évaluation environnementale stratégique a également été modifiée à la suite des consultations publiques.

Le *Plan de la capitale du Canada* reprend certaines des idées avancées dans les plans et les énoncés d'orientation établis par la CCN au cours des dix dernières années — dont les plans directeurs de la Ceinture de verdure et du parc de la Gatineau, la stratégie concernant le boulevard de la Confédération et le plan d'aménagement de la cité parlementaire. Le Plan répond aussi aux objectifs de la CCN en matière de programmation et d'interprétation.

Enfin, le Plan traduit l'engagement du gouvernement fédéral à harmoniser ses orientations d'aménagement

et celles de ses partenaires régionaux. Par conséquent, le Plan reprend certains des principaux objectifs et énoncés d'orientation en matière d'aménagement qu'ont récemment établis la Région d'Ottawa-Carleton (ROC), la Communauté urbaine de l'Outaouais (CUO) et la Municipalité régionale de comté (MRC) des Collines-de-l'Outaouais.

Les propriétés fédérales couvrent environ 11 p. 100 de la superficie de la région de la capitale nationale.

2) L'AMÉNAGEMENT DE LA CAPITALE DU CANADA

Les fonctions uniques qui incombent à la capitale exigent du gouvernement fédéral non seulement qu'il soit responsable de l'aménagement, mais aussi parfois qu'il soit propriétaire des terrains. La présente section examine ces fonctions.

Les fonctions de la capitale

La capitale est le centre politique et le cœur symbolique de la nation. Elle est le lieu où se prennent des décisions politiques de première importance et elle sert de vitrine où la culture et l'histoire de la nation témoignent du passé, mettent en scène le présent et donnent un aperçu de l'avenir. La capitale est le centre nerveux du gouvernement fédéral et la base administrative de ses activités. Ces fonctions politique, culturelle et administrative caractérisent une capitale nationale.

La fonction politique

La fonction politique de la capitale est une manifestation du système fédéral de gouvernement. La capitale étant le siège du gouvernement, sa fonction politique s'accomplit par le truchement des institutions, des installations et des événements qui sont nécessaires à la réalisation des activités parlementaires fédérales. Parmi ses fonctions essentielles, on compte aussi les affaires officielles de l'État, la représentation, les discussions et la réconciliation des intérêts nationaux, la représentation du Canada à l'étranger ainsi que la représentation de la communauté internationale au pays.



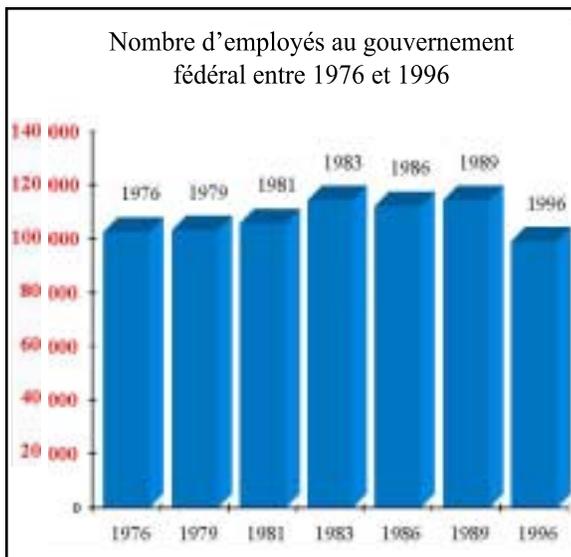
La fonction culturelle

La fonction culturelle sert à la représentation des réalisations, des identités culturelles, des coutumes et des traditions de la population canadienne. Cette fonction s'accomplit par l'intermédiaire des institutions, des activités, des attractions, des symboles, des parcs, des sentiers et des installations connexes qui sont nécessaires pour présenter les ressources humaines et naturelles de la nation et pour faire connaître son histoire, sa créativité et son savoir, ainsi que ses valeurs culturelles, ses aspirations et ses traditions. La capitale se veut aussi l'expression de l'importance et de la signification du milieu naturel pour les Canadiens.



La fonction administrative

La fonction administrative de la capitale comporte plusieurs aspects, soit d'abriter les installations des administrations centrales de plusieurs ministères fédéraux. Les ministères et les organismes fédéraux y gèrent les processus de prise de décisions et y effectuent recherche et développement. Le défi de l'aménagement est de fournir les installations requises pour assurer le fonctionnement efficient et efficace du gouvernement fédéral.



L'infrastructure et les terrains fédéraux contribuent à la création d'un contexte accueillant à la hauteur de l'image que la capitale projette à l'échelle nationale et internationale et qui ajoute à la qualité de vie et à la vitalité de la région.

Les principes d'aménagement

L'aménagement d'une capitale doit reposer sur des bases solides à partir desquelles on peut concevoir le caractère unique et les besoins particuliers d'une capitale nationale. Il doit aussi reposer sur des principes d'aménagement urbain et régional.

Le développement durable

Le Plan s'inspire du concept du *développement durable* adopté par le gouvernement fédéral. Cela signifie que le développement doit répondre aux besoins présents sans compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins. Cela veut aussi dire de prendre des décisions et de poser des gestes de façon concertée afin de

Le concept de développement durable a été défini par la Commission mondiale des Nations unies sur l'environnement et le développement présidé par Gro Brundtland, première ministre de Norvège. Le rapport de la Commission, intitulé Notre avenir à tous, a été publié en 1987.

stimuler la vigueur et le dynamisme de l'activité économique, d'inciter la collectivité à favoriser le bien-être, la santé et la sécurité des personnes et de favoriser un écosystème naturellement diversifié qui fonctionne bien.

Avec le développement durable comme principe-cadre, les principes d'aménagement de la capitale et les principes d'aménagement de la région forment l'assise du Plan.

Les principes d'aménagement de la capitale

Les principes d'aménagement de la capitale établissent comment l'aménagement de la capitale est un complément aux méthodes générales d'aménagement régional et urbain tout en étant distinct. Ces principes comprennent :

- **Symbolisme.** La capitale est un symbole national et une fenêtre sur le Canada. Aussi les Canadiens devraient-ils pouvoir se reconnaître dans les activités, les fêtes commémoratives, les expositions et la conception architecturale de leur capitale, l'année durant. De plus, on favorise l'intégration des éléments ontariens et québécois de la RCN dignes d'une capitale.



- **Embellissement.** La capitale doit intégrer certaines normes en matière d'architecture et d'entretien qui conviennent à l'image et aux fonctions uniques d'une capitale nationale.
- **Gérance.** Les terrains et les bâtiments, les ressources naturelles, les trésors historiques et archéologiques ainsi que les symboles de la capitale doivent être préservés et protégés comme un legs durable pour tous les Canadiens.
- **Orientation efficace des visiteurs.** Il est essentiel d'avoir des endroits, un système de communication et des services d'orientation adéquats pour donner aux visiteurs les meilleures chances possibles de profiter des centres d'intérêt et des programmes dans la capitale pendant toute l'année et pour faire valoir la capitale comme un lieu de rencontre de tous les Canadiens.
- **Sécurité et confort.** Les terrains et les bâtiments du gouvernement fédéral devraient être des lieux sûrs, pratiques et agréables.

- **Rayonnement.** Les installations et les terrains fédéraux doivent aider à une meilleure compréhension de la capitale et du Canada par l'interprétation, l'animation et les activités de rayonnement.



Sir Wilfrid Laurier

- **Accessibilité.** Les politiques du gouvernement font en sorte que, chaque fois que cela est possible, les personnes à mobilité restreinte ont les mêmes possibilités d'accès et d'utilisation des installations des ministères que le reste de la population.
- **Transports et communications intégrés.** On doit pouvoir accéder à la capitale par divers modes de transport qui soient conformes aux principes de transport durable. Il faudrait recourir aux moyens de communications les plus récents.

Les principes d'aménagement de la région

Les principes d'aménagement de la région reflètent la compréhension et l'appui du gouvernement fédéral à l'égard des orientations des administrations régionales de la capitale nationale en matière d'aménagement.

- **Partenariat en matière d'aménagement.** Le gouvernement fédéral tentera d'harmoniser ses procédures et ses politiques d'aménagement avec celles des autres ordres d'administration.
- **Efficacité.** Le Plan appuie l'utilisation (ou l'adaptation et la réutilisation) la plus efficace des terrains, de l'infrastructure et des installations et des services publics.
- **Qualité de vie.** Le Plan vise à appuyer les efforts servant à maintenir une qualité de vie élevée dans la région et appuie les orientations prises pour adapter les activités à un climat nordique.

- **Gérance environnementale.** Les énoncés d'orientation du Plan montrent que le gouvernement fédéral assume un rôle de chef de file en appliquant des pratiques exemplaires en matière de gestion des terrains et des ressources naturelles ainsi que de protection des écosystèmes qui ont une importance pour la capitale.



Terry Fox

- **Économie.** Le Plan reconnaît la nécessité de planifier, d'aménager et de gérer les avoirs fédéraux d'une manière durable en contribuant à la santé, à l'intégration et à la diversification de l'économie régionale.
- **Cœur de la capitale.** Le Plan s'efforce de maintenir et d'améliorer le secteur central d'Ottawa et de Hull comme le lieu privilégié des activités économiques, culturelles et politiques de la région de la capitale nationale.
- **Accessibilité.** Le Plan favorise la création de réseaux durables, abordables, accessibles et intégrés de transport et de communication dans la région de la capitale nationale et entre la capitale et le monde.

C'est dans la région d'Ottawa-Hull que l'on trouve la troisième communauté francophone d'Amérique du Nord, après Montréal et Québec.

3) LA CAPITALE DU CANADA : LES PERSPECTIVES D'AVENIR

Imaginez la capitale du Canada dans une cinquantaine d'années. À quoi ressemblera-t-elle?

La capitale que nous connaissons aujourd'hui est le résultat de nombreux plans d'aménagement réalisés au cours du dernier siècle, depuis 1899 exactement,

Le colonel By fut l'un des premiers architectes de la capitale. Les plans qu'il élaborera en 1828 réservaient d'importantes parcelles de terrain sur les abords du canal Rideau et à sa décharge pour l'aménagement de fortifications servant à la défense. Ces parcelles devinrent l'emplacement des édifices du Parlement et de segments de promenades panoramiques.

par des urbanistes visionnaires comme Frederick Todd, E. H. Bennett et Jacques Gréber. Un siècle d'aménagement et de développement qui a fait de la capitale une ville dont les Canadiens sont fiers, un endroit où l'on peut admirer aussi bien la beauté du paysage naturel que les bâtiments et les lieux symboliques qui sont un hommage à l'histoire du Canada.

Qu'en sera-t-il au siècle prochain? Comment la capitale pourra-t-elle se développer davantage comme lieu de rencontre national et comme siège du gouvernement?

La capitale de l'avenir conservera son heureux équilibre entre la ville et la nature, où se côtoient des collines vallonnées, des rivières tumultueuses et des forêts spectaculaires. Ses rivières ont transporté les Autochtones, les explorateurs et les « voyageurs » vers l'intérieur et vers la mer. Le territoire a été façonné par les colons européens, qui ont défriché les vastes forêts et qui ont construit des fermes et des petites agglomérations dans la nature sauvage. Les lacs, les collines et les vallées du parc de la Gatineau, ainsi que les fermes et les espaces naturels de la Ceinture de verdure, témoignent du patrimoine culturel et de l'évolution du milieu naturel de la région de la capitale.



Le lac Pink au parc de la Gatineau

Imaginez que les espaces naturels et les magnifiques paysages de la capitale continueront d'influencer l'expérience des visiteurs et aussi la vie quotidienne des résidents. Les premiers urbanistes de la capitale ont eux-mêmes tenu à intégrer les paysages naturels au milieu bâti de la capitale pour créer un formidable décor pour les nombreux rassemblements, pour les activités nationales et les festivals et pour le plaisir des habitants de la région et de tous les Canadiens.

Imaginez le cœur de la capitale comme un lieu harmonieux de travail, de résidence et de rassemblement pour rendre hommage au Canada. On y trouve la cité parlementaire, la rivière des Outaouais, des berges, des îles (des Chaudières et Victoria), la partie nord des plaines LeBreton, le boulevard de la Confédération et les centres de Hull et d'Ottawa. Il est facile d'imaginer que le riche patrimoine architectural de la région, les parcs urbains, les promenades, les espaces libres et les monuments seraient mis en valeur par la création de nouveaux espaces libres et de nouvelles perspectives sur la colline du Parlement.

Imaginez le cœur de la capitale resplendissant et débordant d'activités, encadré des collines de la Gatineau, des parcs urbains et de la Ceinture de verdure, protégé pour que tous les Canadiens puissent en profiter. Imaginez la possibilité de naviguer aisément à partir de Montréal à Ottawa sur la rivière des Outaouais, puis de poursuivre à votre gré jusqu'au Témiscamingue ou choisir de remonter la rivière Gatineau, ou d'accéder à la capitale en suivant le couloir nautique du canal Rideau, dont l'intérêt patrimonial est reconnu à l'échelle internationale.

Imaginez une capitale qui soit un reflet tant de l'histoire du pays que des possibilités du XXI^e siècle. En cette période où s'amorce le prochain siècle d'aménagement de la capitale, voilà la perspective d'avenir qui a inspiré le nouveau *Plan de la capitale du Canada*.



Le Musée des beaux-arts du Canada sur le boulevard de la Confédération

4) LES PRINCIPALES PROPOSITIONS DU PLAN

Voici les principales orientations d'aménagement du Plan :

- aménager une capitale qui soit source de fierté nationale et qui contribue à l'unité nationale;
- continuer à mettre l'accent sur les fonctions politique, culturelle et administrative de la capitale et accorder la priorité aux institutions et aux activités du cœur de la capitale;
- assurer le dynamisme à long terme du cœur de la capitale, en particulier des espaces riverains de Hull, des îles Victoria et des Chaudières, des plaines LeBreton et de la cité parlementaire;



Le Musée canadien des civilisations

- maintenir le boulevard de la Confédération comme zone principale de la programmation d'activités publiques et des dépenses d'investissement;
- protéger et améliorer les écosystèmes de la région et l'image d'une capitale aux nombreux espaces verts par la désignation d'un réseau de terrains de patrimoine naturel et la protection des éléments importants des écosystèmes;
- améliorer les voies de communication reliant les lieux de loisir et de programmation entre le cœur de la capitale, les espaces verts urbains, la Ceinture de verdure et le parc de la Gatineau;
- aménager les lieux et l'infrastructure nécessaires aux programmes pour le public, aux manifestations et aux activités nationales;
- situer les institutions culturelles nationales, les missions diplomatiques et les organismes nationaux dans le cœur de la capitale, à des endroits desservis par le transport en commun ou à des emplacements de choix en bordure du réseau des promenades;

- intégrer, dans la capitale, la présence concrète et la visibilité des provinces et des territoires, des peuples autochtones, des missions diplomatiques et des organismes non gouvernementaux (ONG) internationaux;
- favoriser un aménagement urbain qui convient à l'image de la capitale et qui contribue à créer un milieu agréable, sûr et stimulant;
- préserver et conserver les paysages culturels (naturels ou bâtis) et les ressources archéologiques et historiques significatives pour la capitale;
- maintenir et améliorer l'accès de la population aux espaces riverains;
- faire du réseau des promenades un circuit de routes panoramiques polyvalentes qui relient les attraits et les centres d'intérêt de la capitale;

Lors du sondage des visiteurs de la capitale réalisé en 1998 par la firme In-Touch, 63 p. 100 des répondants ont indiqué qu'il est essentiel de reconnaître la contribution des provinces, des territoires et des peuples autochtones dans la capitale du Canada.



La tour de la Paix et des tulipes

- continuer d'améliorer le réseau des promenades de la capitale;
- améliorer la qualité et l'aspect des points d'accès panoramiques de la capitale;
- accroître la navigation de plaisance sur les rivières des Outaouais et Gatineau;
- s'engager à mettre en place un processus d'harmonisation et de collaboration entre les divers organismes et les autorités compétentes qui travaillent à la planification et à l'aménagement des terrains et du transport dans la région de la capitale nationale.

5) LE CONCEPT DE LA CAPITALE

Un des principaux objectifs du Plan de la capitale du Canada est de donner une âme à une capitale représentative des valeurs canadiennes et des espoirs pour l'avenir. Les perspectives d'avenir de la capitale du Canada énoncées dans la section 3) sont ici exprimées de manière concrète.

Au cours des 25 prochaines années, la capitale du Canada deviendra une grande agglomération métropolitaine entourée d'espaces libres, de parcs et d'aires naturelles.



Le canal Rideau

Au fur et à mesure qu'ils approcheront de la capitale, les futurs visiteurs traverseront et découvriront la Ceinture de verdure ou le parc de la Gatineau — chacun constituant un échantillon remarquable des paysages canadiens et de notre patrimoine naturel commun. Les visiteurs de la capitale pourront y accéder par les réseaux routier, ferroviaire, aérien ou fluvial. Certains vogueront sur la rivière des Outaouais, navigable entre Montréal et le Témiscamingue. D'autres emprunteront le canal Rideau, parcours riche en histoire et un des meilleurs exemples de canal du XIX^e siècle encore actif.

Les autoroutes, les routes panoramiques et les promenades seront balisées par des panneaux de signalisation, des enseignes, un design et un aménagement paysager qui marqueront l'arrivée à une destination importante et unique : la capitale du Canada. L'aéroport international Macdonald-Cartier d'Ottawa, les gares et les stations d'autobus devront jouer leur rôle important de portes d'entrée en présentant un reflet de la culture du Canada et de l'information sur sa capitale.



Un sentier récréatif

Un vaste réseau de sentiers récréatifs, de promenades et de parcs aidera à circonscrire les quartiers résidentiels. Une grande partie des berges de la rivière des Outaouais, de la rivière Rideau, du canal Rideau et de la rivière Gatineau sera accessible à la population et constituera un endroit de choix pour les habitats fauniques et pour les activités récréatives pendant toute l'année. Les réseaux de sentiers récréatifs, de promenades et de points d'accès panoramiques relieront les centres d'intérêt du secteur central d'Ottawa-Hull à ceux de la zone urbaine, du parc de la Gatineau et de la Ceinture de verdure, ainsi qu'à ceux de toute la région de la capitale nationale (et au-delà). Les espaces naturels protégés seront agrémentés de programmes d'interprétation, d'activités, de services et de commodités dans le but d'enrichir l'expérience des visiteurs.



Le parc de la Gatineau

Les qualités naturelles du **parc de la Gatineau**, élément représentatif du Bouclier canadien et composante naturelle sauvage du patrimoine canadien, seront protégées. On verra à ce que des activités récréatives, des programmes d'interprétation portant sur la conservation et les sites historiques, des activités commerciales et des activités compatibles avec la préservation du Parc en favorisent l'utilisation sans porter atteinte à sa beauté naturelle.

La **Ceinture de verdure**, une mosaïque rurale diversifiée et composée de fermes, de forêts en exploitation, de zones naturelles, d'établissements de recherche et de zones récréatives continuera de fournir un cadre bien adapté et symbolique à la capitale d'un pays riche en ressources agricoles et forestières. Les visiteurs de la Ceinture de verdure pourront expérimenter et étudier le style de vie rural, lequel a joué un rôle important dans le passé du pays. La Ceinture de verdure offrira aux visiteurs des attractions à caractère rural, notamment des vacances à la ferme, des aires d'interprétation et un réseau étendu de sentiers récréatifs.



Le **secteur urbain** offrira un cadre symbolique d'une grande richesse au siège du gouvernement ainsi qu'aux principaux ministères fédéraux. Il sera aussi, dans la capitale, le lieu privilégié pour mettre en valeur la culture, l'histoire et les valeurs canadiennes. Dans le secteur urbain, le réseau de promenades et de points d'accès panoramiques ainsi que les rivières et le canal Rideau à caractère

historique conduiront les visiteurs aux principaux endroits à voir de la capitale. Le canal Rideau demeurera un des principaux lieux d'activités récréatives et un élément important de l'expérience des visiteurs dans la capitale. On améliorera les liens d'accès entre le parc de la Gatineau et le cœur de la capitale.

Le **cœur de la capitale** deviendra l'endroit privilégié pour l'installation des administrations centrales de la plupart des ministères et des organismes fédéraux ainsi que des organismes non gouvernementaux. Il servira de scène principale pour la culture et l'histoire canadiennes, et des activités, des cérémonies et des célébrations d'envergure nationale s'y produiront.



On rendra les magnifiques édifices et monuments de la **colline du Parlement** plus accessibles aux piétons. On améliorera les vues sur les édifices du Parlement et sur la rivière des Outaouais, de même que l'accès des piétons à celle-ci.

On complétera l'aménagement du **boulevard de la Confédération** comme haut lieu du patrimoine culturel national, comprenant la plupart des musées nationaux, les Archives nationales du Canada, la Bibliothèque nationale du Canada, le Musée des beaux-arts du Canada et le Centre national des Arts. D'autres institutions culturelles nationales, telles que le Musée canadien de la nature, le Musée de l'aviation du Canada et le Musée des sciences et de la technologie du Canada, seront mieux reliés au Boulevard.



L'ambassade des États-Unis

À la suite de la construction de l'ambassade des États-Unis, le tronçon du boulevard de la Confédération que forme la promenade Sussex présentera un intérêt accru pour les missions diplomatiques, les organismes non gouvernementaux et les programmes publics à caractère international (p. ex. : le Pavillon Canada-Monde). Ce tronçon du boulevard de la Confédération pourrait devenir **l'arrondissement international**.

Les berges de la rivière des Outaouais et les **îles** seront aménagées afin de mettre en valeur leur beauté naturelle et leurs possibilités en matière de programmation dans le cadre urbain. L'aménagement des **plaines LeBreton** procurera des emplacements pour des institutions culturelles nationales, de vastes lieux de rassemblement et des usages mixtes au sud. Le patrimoine industriel des îles Victoria et des Chaudières pourrait être restauré et faire l'objet de programmes d'interprétation à l'intérieur de tout un ensemble de lieux d'activités, d'espaces verts et d'usages mixtes. La partie est de l'île Victoria pourrait devenir un centre d'interprétation des peuples autochtones du Canada, en complément des programmes offerts par les institutions culturelles nationales.



Les plaines LeBreton

La majorité des employés du gouvernement fédéral de la RCN continuera de travailler dans le cœur de la capitale. Plusieurs **pôles fédéraux** (grands complexes d'immeubles à bureaux comme ceux de Tunney's Pasture et de Confederation Heights) situés dans les banlieues immédiates et reliés au cœur de la capitale par des promenades panoramiques et des sentiers récréatifs seront encore à la disposition des ministères et des organismes fédéraux ayant des besoins particuliers en matière d'emplacement. Ces complexes seront intégrés aux quartiers voisins et aux circuits de transport public. Les autres terrains du secteur urbain considérés comme excédentaires selon les besoins des ministères pourraient être réaménagés pour satisfaire aux exigences de logement de la région, pour servir au développement économique ou à des fins récréatives.



Le centre-ville de Hull

Vers la fin de la présente période de planification, un nouveau pont pourrait être construit sur la rivière des Outaouais afin de relier l'Outaouais à la région d'Ottawa-Carleton et pour faciliter l'accès aux destinations touristiques et aux édifices du gouvernement fédéral. Les ponts existants pourraient être rénovés ou remplacés de manière à permettre la circulation des cyclistes et des piétons et à réserver des voies de circulation aux véhicules ayant plusieurs passagers.



Les îles Victoria et des Chaudières

6) ORGANISATION DES ÉNONCÉS D'ORIENTATION

L'expression physique de la perspective d'avenir de la capitale résulte principalement de la mise en œuvre des énoncés d'orientation formulés dans le Plan, lesquels guident la gestion, la protection, l'aménagement et la programmation de diverses composantes de la capitale. Les orientations, qui concourent à la concrétisation du concept de la capitale, sont réparties en trois groupes de caractéristiques semblables : le cadre de la capitale, les destinations de la capitale et les réseaux de la capitale. Malgré le fait que ces caractéristiques soient présentées comme des éléments distincts, la majorité des terrains qui ont un rôle significatif pour la capitale combinent deux ou parfois les trois caractéristiques. Par conséquent, ces éléments doivent être considérés comme étant des caractéristiques complémentaires plutôt que des caractéristiques s'excluant mutuellement en ce qui concerne les terrains dans la région de la capitale nationale.

Le cadre de la capitale

Le premier élément, le **cadre de la capitale**, sert de toile de fond et de cadre naturel aux destinations et aux réseaux de la capitale. L'image d'une capitale verte et une grande partie de la qualité de son environnement sont tributaires de son cadre. Le parc de la Gatineau, la Ceinture de verdure, les rivières et les principaux lieux publics sont des éléments clés du cadre de la capitale. C'est ce dernier qui fournit les emplacements importants pour les programmes publics et les activités de commémoration d'envergure nationale. Les attraits naturels de la capitale sont attribuables à l'ensemble du cadre de la capitale.



Les destinations de la capitale

Le deuxième élément, les **destinations de la capitale**, comprend deux groupes principaux : les *destinations des visiteurs* et les *installations et édifices fédéraux*.

Les *destinations des visiteurs* incluent la colline du Parlement, le boulevard de la Confédération, les sites et monuments historiques et les institutions culturelles nationales.



Les *édifices et les installations du gouvernement fédéral* correspondent aux endroits où s'exercent les fonctions administratives du gouvernement : pôles fédéraux (comme Tunney's Pasture), immeubles à bureaux du cœur de la capitale, complexes de recherche et colline du Parlement.

Les réseaux de la capitale

Le troisième élément, les **réseaux de la capitale**, donnent aux visiteurs et aux résidents accès aux activités de grande qualité qu'offrent le cadre et les destinations de la capitale. Ces réseaux englobent divers modes de transport motorisés et mettent l'accent autant sur le déplacement lui-même que sur l'arrivée à destination.



7) RÉSUMÉ DES ÉNONCÉS D'ORIENTATION

La présente section résume les énoncés d'orientation formulés dans le *Plan de la capitale du Canada*. Il faudra donc consulter le Plan pour avoir de l'information précise.

Le cadre de la capitale

En 1995, la tourbière de la Mer Bleue a été désignée « terre humide d'importance internationale ». Il y a 36 terres humides canadiennes désignées de la sorte en vertu de la Convention de Ramsar.

Les aires de patrimoine naturel rappellent l'importance du patrimoine naturel canadien. Ces aires doivent être protégées, administrées, interprétées et restaurées au besoin en tant que composantes d'un réseau intégré.

Celles qui ne sont pas protégées doivent être acquises ou faire l'objet d'ententes.



La tourbière de la Mer Bleue

Les **terres rurales** permettent d'apprendre sur le patrimoine rural et les ressources du Canada. Les secteurs dont les sols sont de grande qualité doivent servir à l'agriculture durable et à la gestion forestière. La recherche, la démonstration de nouvelles techniques et l'interprétation agricole et forestière y sont encouragées. Les activités de loisir en milieu rural devraient avoir lieu sur des sols de moindre qualité.



Le sentier des Voyageurs

Le **cœur de la capitale** est une priorité du gouvernement fédéral. On incite à la formation

de liens entre les groupes fédéraux et municipaux du cœur de la capitale et de liens avec l'autre côté de la rivière des Outaouais. Les énoncés d'orientation favorisent l'accès de la population à la rivière des Outaouais et à la colline du Parlement, l'aménagement des espaces riverains, des îles et de la partie sud de la cité parlementaire, un meilleur accès au parc de la Gatineau à partir du cœur de la capitale ainsi que la représentation des Autochtones dans le cœur de la capitale.

Les **espaces verts urbains** comprennent les parcs de la capitale (p. ex. : le parc Major's Hill) et les corridors de la capitale (p. ex. : le corridor de l'Ouest), qui sont des éléments importants du cadre de la capitale. Ces espaces doivent être administrés de façon durable quant à la qualité de leur aménagement paysager et à leur utilisation à des fins de programmation (p. ex. : festivals), laquelle se concentre surtout dans les parcs de la capitale. Les corridors des sentiers récréatifs doivent être protégés.



Le parc Major's Hill

Les **cours d'eau** et les terrains riverains sont des éléments accessibles et continus qui évoquent le patrimoine naturel et culturel du Canada. Ils doivent offrir, en particulier dans le cœur de la capitale, un accès à la population, des programmes d'interprétation et des activités compatibles avec les objectifs en matière d'environnement. On invite à la collaboration avec les autres administrations au sujet des eaux pluviales, de l'érosion et de la pollution de l'eau.

L'**esthétique urbaine** crée un caractère et donnent une âme dignes de la capitale d'un pays. Les vues sur la cité parlementaire doivent être protégées et améliorées. Les énoncés d'orientation appuient un aménagement de grande qualité pour les rues, les espaces publics et le cadre bâti, en particulier dans le cœur de la capitale. Ils favorisent aussi l'amélioration

des voies de communication avec les espaces verts de la capitale, les musées, le parc de la Gatineau et la Ceinture de verdure, de même que la reconnaissance des quatre saisons du climat canadien.



Les énoncés d'orientation concernant le **patri-moine bâti** et les **paysages culturels** favorisent l'accès de la population aux biens patrimoniaux ainsi que la protection et l'entretien des propriétés patrimoniales, qui sont des éléments importants de l'environnement culturel de la capitale. Ils encouragent aussi le recours aux normes fédérales et provinciales applicables dans le cas de biens dont le gouvernement fédéral se départit.

Les énoncés d'orientation concernant les **ressources archéologiques** visent à les préserver et à les interpréter pour transmettre une partie de l'histoire canadienne d'une manière compatible avec leur protection.

Les destinations de la capitale : destinations des visiteurs

Les énoncés d'orientation concernant la **cité parlementaire** visent la planification, la protection et l'interprétation du cœur symbolique et politique du pays et le font valoir comme scène principale des manifestations publiques nationales. Ils protègent le cadre visuel et naturel de la cité parlementaire compte tenu de nouveaux aménagements, d'un plus grand accès et d'activités et de services aux visiteurs plus nombreux.

L'édifice de l'Est et la Bibliothèque du Parlement sont les deux seuls édifices qui ont survécu au terrible incendie de 1916. La pierre utilisée pour reconstruire les édifices du Parlement, le grès de la formation de Nepean, provient d'une carrière (désormais fermée) située dans la partie ouest de la Ceinture de verdure.



Le **boulevard de la Confédération** est la voie qui regroupe le plus d'institutions politiques et culturelles canadiennes; c'est le parcours d'honneur officiel de la capitale. Il est le décor de nombreux programmes et fait l'objet d'une interprétation de la capitale. Son parachèvement est une priorité, comme l'est aussi le désir de lui donner vie, notamment au moyen de la programmation, de symboles, d'œuvres d'art et d'activités de commémoration. Les services aux visiteurs y trouvent tout à fait leur place, et on y fait connaître les façons de se rendre aux attractions de la capitale qui se trouvent à proximité.



Le Monument au maintien de la paix



Le Monument commémoratif de guerre du Canada

Les **œuvres d'art des lieux publics** et les **monuments commémoratifs** rappellent des personnalités, des idées ou des événements importants à l'échelle du Canada dans des lieux visibles, accessibles et symboliques. Par ordre de priorité décroissante, les commémorations sont permises sur la colline du Parlement, le long du boulevard de la Confédération, aux abords des promenades et sur les emplacements destinés à l'administration fédérale.

Les **institutions culturelles nationales** présentent les cultures, l'histoire et les réalisations canadiennes dans des endroits visibles et accessibles. On favorise leur emplacement aux alentours du boulevard de la Confédération, de même que leur qualité architecturale, l'utilisation de modes de transport de remplacement (p. ex. : transport en commun) pour y accéder et le choix d'un endroit où l'on rend hommage aux peuples autochtones du Canada.

Les **résidences officielles** continueront de servir aux plus importantes personnalités politiques du pays. Les besoins de nature publique et privée ainsi que les besoins en matière de sécurité doivent être équilibrés, tout comme le soin apporté à l'esthétique et à l'administration des bâtiments, des intérieurs et des jardins.

Le poste de gouverneur général du Canada est la plus ancienne fonction officielle du Canada; il a plus de 400 ans d'existence.

Les **missions diplomatiques** et les **organismes non gouvernementaux internationaux** doivent présenter plus de symbolisme, affirmer davantage leur présence et être plus accessibles. Les terrains longeant le boulevard de la Confédération (p. ex. : l'arrondissement international le long de la promenade Sussex) sont des emplacements privilégiés pour les missions diplomatiques et les organisations internationales de prestige.

La région de la capitale nationale compte plus de 110 ambassades et hauts-commissariats.

Les destinations de la capitale : les immeubles fédéraux et les installations de recherche

Les **énoncés généraux d'orientation** visent à répondre aux besoins des ministères, à procurer des lieux de travail salubres et à en déterminer l'emplacement en tenant compte des objectifs locaux et régionaux d'aménagement. La répartition des emplois dans une proportion de 75 p. 100 en Ontario et de 25 p. 100 au Québec est maintenue, en donnant la priorité au cœur de la capitale, puis aux pôles fédéraux, aux pôles d'emploi régionaux et aux emplacements bien desservis



Le Musée des beaux-arts du Canada

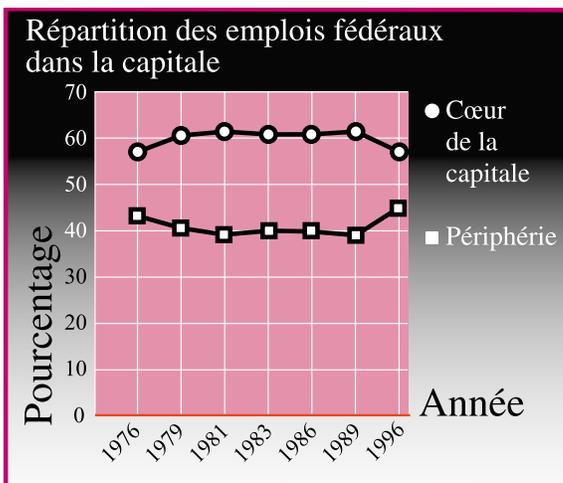
par le transport en commun. Les énoncés favorisent l'adaptation et la réutilisation de bâtiments avant d'en construire de nouveaux, l'emploi de moyens de transport autres que l'automobile, l'aménagement de bâtiments et de lieux dans le respect de l'environnement et faciles d'accès pour la population, la présence d'une composante publique et davantage d'utilisations mixtes dans les pôles d'emplois. La mise en valeur des terrains excédentaires doit appuyer les objectifs des administrations régionales et locales (p. ex. : densification urbaine, développement économique).

En 1871, la capitale comptait 29 283 habitants, dont seulement 319 fonctionnaires.



Les Archives nationales du Canada, à Gatineau

Le **cœur de la capitale** est le lieu de travail privilégié de la majorité des fonctionnaires fédéraux dans la région de la capitale nationale. Il constitue l'emplacement de choix des ministères importants.



La **périphérie du cœur de la capitale** doit répondre aux besoins de programmation des collectivités avoisinantes. Certains endroits doivent offrir des programmes spéciaux. Les pôles d'emplois fédéraux doivent être densifiés, répondre à des critères architecturaux élevés, présenter une plus grande diversité d'usages (c.-à-d. : commerces, services) et être accessibles par le transport en commun.

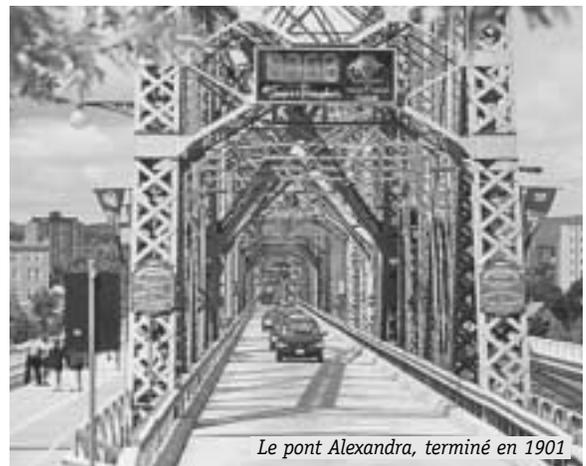
Les réseaux de la capitale

Les **points d'accès à la capitale** et les **accès panoramiques** comprennent les principaux liens routiers, ferroviaires, aériens et fluviaux qui convergent vers le centre de la région de la capitale nationale, de même que les routes panoramiques secondaires. La plupart de ces voies de communication ne dépendent pas du gouvernement fédéral. Les énoncés d'orientation encouragent donc la collaboration en vue d'offrir une grande qualité de design et d'aménagement paysager, de même qu'une signalisation et des renseignements à l'intention des visiteurs (p. ex. : à l'aéroport et à la gare).



Le pont de la rue Bank sur le canal Rideau

Les **voies d'accès interprovinciales** sont d'abord destinées au mouvement des personnes et des biens entre les parties ontarienne et québécoise de la capitale. Les énoncés d'orientation les concernant soulignent le besoin de collaboration entre toutes les administrations pour diminuer la demande d'un futur pont enjambant la rivière des Outaouais et déterminer le moment et le meilleur endroit où le construire, tout en limitant au maximum les effets négatifs sur les collectivités et sur l'environnement. Les modes de transport interprovincial de remplacement (p. ex. : le transport en commun, la bicyclette et la marche) sont aussi recommandés.



Le pont Alexandra, terminé en 1901

Les énoncés d'orientation concernant le **réseau de promenades de la capitale** favorisent un accès routier sûr, panoramique, agréable et efficace au paysage et aux destinations de la capitale en appuyant le parachèvement d'un réseau régional intégré. Ce réseau doit relier les destinations d'intérêt du secteur urbain à la Ceinture de verdure, au parc de la Gatineau et aux parties rurales de la capitale. Il faut offrir des services d'interprétation et d'accueil aux visiteurs tout le long du réseau.

Les promenades doivent être des corridors dont l'aménagement paysager est de grande qualité et où il n'y a pas de circulation de véhicules commerciaux (sauf, par une disposition spéciale pour le transport en commun). On incite à la circulation non motorisée (sentiers), et l'utilisation par les visiteurs est possible lorsque ces activités sont compatibles avec les objectifs concernant à la fois les visiteurs et l'environnement.



8) LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE LA CAPITALE DU CANADA

La Commission de la capitale nationale, dont la responsabilité est de planifier l'aménagement des terrains fédéraux de la région de la capitale nationale, utilisera le Plan comme document d'orientation pour toutes les décisions qu'elle prendra ou qu'elle recommandera relativement à l'aménagement des terrains fédéraux. Le Plan servira d'énoncé des intentions du gouvernement fédéral auprès des autres organismes de planification urbaine de la région de la capitale nationale.



La réalisation de ce plan dépendra de la capacité et de l'engagement des partenaires chargés de le mettre en œuvre, c'est-à-dire les ministères et les organismes fédéraux, les intervenants provinciaux, régionaux et municipaux et les autres partenaires éventuels qui ont une certaine compétence quant à l'aménagement de la capitale. La concertation des efforts de toutes les parties intéressées est essentielle à la mise en œuvre du Plan. Ceci comprend la reconnaissance des processus régionaux et municipaux de planification de l'aménagement et la consultation de la population.

La mise en œuvre des buts et des énoncés d'orientation du *Plan de la capitale du Canada* se réalisera principalement au moyen de plans directeurs et de plans de secteurs préparés par la CCN, comme les plans directeurs du parc de la Gatineau et de la Ceinture de verdure, ainsi que le Plan directeur des terrains urbains (à venir). De plus, des plans élaborés par d'autres ministères et organismes du gouvernement fédéral se conformeront au *Plan de la capitale du Canada* et contribueront également à la mise en œuvre de ses orientations.



Gestion du Plan et amendement

La gestion normale des demandes d'utilisation des terrains fédéraux dans la capitale et la mise à jour continue du Plan seront effectuées par l'entremise du processus d'approbation des utilisations des terrains et des transactions foncières en vigueur à la CCN. Les propositions d'utilisation des terrains fédéraux peuvent provenir de la CCN, des autres ministères et organismes fédéraux ou des autres parties intéressées, comme les municipalités, le secteur privé, les organismes sans but lucratif ou les particuliers.



Toutes les propositions seront examinées dans le cadre du processus d'approbation de l'utilisation des terrains fédéraux et des transactions foncières pour en assurer la conformité avec les énoncés d'orientation contenus dans le Plan, ainsi qu'avec les buts et les énoncés d'orientation des plans directeurs, de secteurs et de zones qui y correspondent.

Dans l'éventualité où une utilisation proposée d'un terrain fédéral ne peut être étayée par les dispositions du Plan, une évaluation déterminera s'il convient de donner suite à la proposition ou d'amender le Plan pour permettre la réalisation de la proposition.

Outre la Commission de la capitale nationale, d'autres ministères et organismes fédéraux ou d'autres parties peuvent aussi proposer des modifications au Plan. Toute proposition de ce genre sera soumise à un examen approfondi conformément au processus d'approbation de l'utilisation des terrains fédéraux en vigueur à la CCN et pourrait comprendre la tenue de consultations publiques, selon l'ampleur de l'amendement proposé.

Dans le but de maintenir une harmonie entre les paliers d'autorité, les administrations régionales et municipales seront encouragées à reconnaître les orientations énoncées dans le Plan.

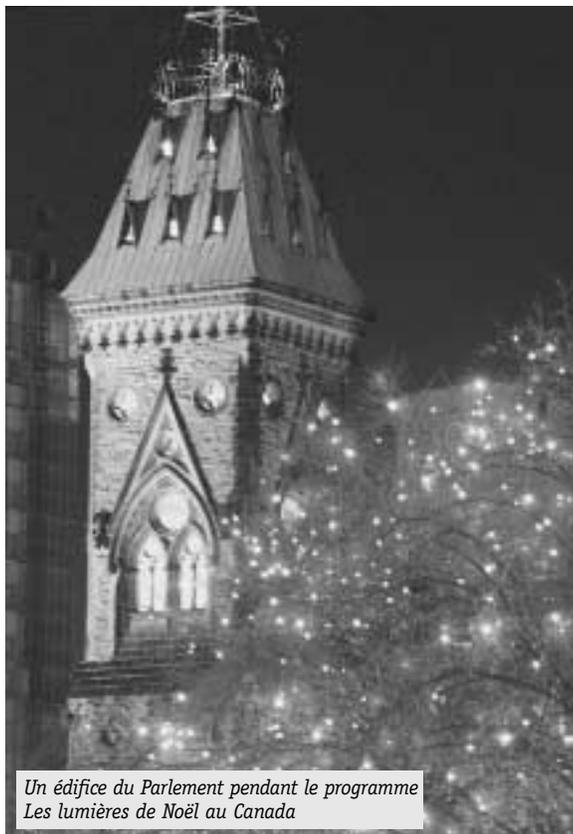
Le Plan a été conçu pour être mis à jour après une période de cinq à sept ans, qui coïncide en général avec la révision des plans des administrations régionales et municipales. La révision complète du *Plan de la capitale du Canada* comprendrait également une évaluation environnementale et une série de consultations publiques.

Documents et renseignements supplémentaires

Il est possible de se procurer la version intégrale du *Plan de la capitale du Canada* à un prix modique. On peut obtenir gratuitement des exemplaires supplémentaires du présent résumé du Plan de même que les résumés de l'évaluation environnementale stratégique et de la consultation publique qui l'accompagnent. On peut se procurer tous ces documents dans les deux langues officielles au Centre de distribution de la Commission de la capitale nationale.

Pour obtenir des exemplaires des documents susmentionnés ou de plus amples renseignements, communiquer avec la Commission de la capitale nationale par téléphone, au (613) 239-5555, ou par écrit à l'adresse suivante :

Division de la planification
Commission de la capitale nationale
40, rue Elgin, pièce 202
Ottawa (Ontario) K1P 1C7



*Un édifice du Parlement pendant le programme
Les lumières de Noël au Canada*